VIE PROFESSIONNELLE
PROTÉGER VOTRE ACTIVITÉ



# AtouTP

Notre contrat adapté aux professionnels de Travaux Publics et à leurs besoins, quelle que soit leur taille.

l'Auxiliaire BTP
L'assurance toujours à votre hauteur



# ATOUTP

## Nos solutions d'assurance entièrement dédiées aux entreprises de Travaux Publics

Une couverture adaptée aux besoins des professionnels du secteur.

## Vos risques sont spécifiques

Professionnel des Travaux Publics, vous exercez une activité en constante évolution. Vous êtes donc exposé à des risques multiples qui peuvent mettre en péril votre entreprise (aléas de chantier, conditions climatiques, nombre d'intervenants sur la construction, contraintes environnementales et de sécurité...).

Afin de choisir les solutions d'assurance les mieux adaptées, et d'exercer vos activités sereinement, il est essentiel de bénéficier d'un accompagnement personnalisé. L'Auxiliaire propose son contrat AtouTP qui répond aux besoins d'innovation, de technicité et de qualité exprimés par les professionnels des TP.

> Avec L'Auxiliaire, vous disposez d'un savoir-faire et d'une expertise uniques dans l'assurance des métiers du bâtiment et des travaux publics.

L'Auxiliaire - Réf : 63A-D_ATOUTP / 05.24

l'Auxiliaire BTP
L'assurance toujours à votre hauteur

Assureur spécialiste des métiers du BTP, L'Auxiliaire accompagne tous les acteurs de la construction. A l'écoute de leurs besoins, attentif aux évolutions des marchés et de la réglementation, L'Auxiliaire leur propose les meilleures solutions pour la protection de leurs responsabilités, de leurs biens et des personnes qui les entourent. Son statut mutualiste lui permet de tisser des liens durables avec ses clients-sociétaires et ses partenaires, basés sur une confiance réciproque.

# DEUX FORMULES D'ASSURANCE DISPONIBLES

Quelle que soit la taille de votre entreprise, L'Auxiliaire vous propose des solutions d'assurance spécialement conçues pour les professionnels des Travaux Publics.

Pour les entreprises artisanales de Travaux Publics (jusqu'à 5 salariés), le contrat tout-en-un AtouTP Global offre une protection optimale des risques professionnels grâce à l'ensemble des garanties présentées plus bas.

AtouTP Confort s'adresse aux entreprises d'au moins 6 salariés. Entièrement modulable, cette solution vous protège efficacement en fonction de vos besoins.

## RESPONSABILITÉ CIVILE

**Nous garantissons votre responsabilité en qualité d'entrepreneur de travaux publics en cas de dommages causés aux tiers :**

- du fait des matériels et engins de chantier ;
- à l'occasion de travaux sur des ouvrages constituant des réseaux ;
- du fait d'une erreur d'implantation ;
- pour la mise en conformité de l'ouvrage avec les règles de l'urbanisme ;
- du fait des travaux donnés en sous-traitance...

**Nous garantissons également votre responsabilité pour des activités complémentaires à celles d'entrepreneur de travaux publics :**

- en qualité de loueur de matériels et engins de chantier ;
- en qualité de transporteur d'engins de chantier ;
- en qualité de fabricant vendeur ;
- en qualité de réparateur des matériels et engins de chantier ;
- en qualité de transporteur de matériaux et de denrées agricoles.

## TOUS DOMMAGES EN COURS DE TRAVAUX

**Nous garantissons le paiement des dommages matériels affectant avant réception :**

- vos travaux ainsi que ceux de vos sous-traitants, les matériaux et approvisionnements sur chantier, en cas de détériorations accidentelles, de vol ou de tentative de vol, de tempête, d'ouragan, de cyclone ou d'une catastrophe naturelle ;
- vos matériels et engins de chantier en cas d'un incendie, d'une explosion, de la chute de la foudre, d'une tempête, d'un ouragan, d'un cyclone ou d'une catastrophe naturelle ;
- vos biens sur chantier, y compris ceux pris en location, déposé ou prêté, en cas d'incendie, d'explosion, chute de la foudre, de tempête, d'ouragan, de cyclone et de catastrophe naturelle.

## RESPONSABILITÉ EN CAS DE DOMMAGES À L'OUVRAGE APRÈS RÉCEPTION

**Que les ouvrages soient soumis ou non à l'obligation d'assurance décennale.**

## BRIS DES MATÉRIELS ET ENGINS DE CHANTIER

**Disponible uniquement dans notre solution AtouTP Global, cette garantie couvre les dommages matériels, bris ou destruction imprévus, subis par les engins et matériels de chantier dont l'assuré est propriétaire ou locataire, en cas de :**

- dommages internes et externes ;
- bris de glace ;
- vandalisme ;
- vol ou tentative de vol ;
- inondation ;
- forces naturelles...

**Notre offre couvre également les frais additionnels engagés à la suite d'un dommage indemnisé, par exemple :**

- les frais de location d'un matériel de remplacement ;
- la compensation financière résultant de la résiliation anticipée d'un contrat de crédit-bail...

## PROTECTION JURIDIQUE

**Elle vous fournit les moyens juridiques et financiers de faire valoir vos droits.**

## INDIVIDUELLE ACCIDENT (EN OPTION)

**La garantie des accidents corporels survenant dans le cadre professionnel ou privé dans le monde entier.**

L'Auxiliaire - Réf : 63A-D_ATOUTP / 05.24

# VOS BÉNÉFICES

## La prise en compte des spécificités des métiers des TP

La gamme AtouTP protège les entreprises, quelle que soit leur taille, face à des risques en constante évolution.

AtouTP prend parfaitement en compte les spécificités de votre métier : le référentiel d'activités de nos solutions est basé sur la nomenclature de la Fédération Nationale des Travaux Publics.

## Vos activités de TP et activités annexes sont assurées

Le contrat AtouTP assure l'activité d'entrepreneur de travaux publics mais aussi, et sans surcoût, les activités qui lui sont complémentaires (transport d'engins de chantier pour le compte de tiers...) et annexes (déneigement, élagage...).

## Une adaptablilité aux besoins des entreprises de TP

AtouTP s'ajuste aux risques de chaque entreprise de travaux publics grâce à deux formules : AtouTP Global et AtouTP Confort.

AtouTP Confort est entièrement modulable. Ses différentes garanties, montats de garantie et de franchise permettent de s'adapter à la dimension de chaque entreprise.

**PROFESSIONNELS DE TRAVAUX PUBLICS,**
la gamme AtouTP a été mise au point en partenariat avec la FNTP.

## Une solution complète

**AtouTP regroupe toutes les garanties essentielles.**

Nos garanties de responsabilités civile et décennale sont rédigées en «tous risques sauf» (tout ce qui n'est pas précisément exclu dans le contrat est couvert). Vous pouvez poursuivre vos activités sereinement en cas de sinistre.



L'Auxiliaire - Réf : 63A-D_ATOUTP / 05.24

# DES SERVICES POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS MISSIONS

L'Auxiliaire se différencie grâce à une offre de services innovante. Nous accompagnons nos sociétaires au-delà de leurs contrats d'assurance au plus près de leurs enjeux d'entrepreneurs.

## LA DIGITALISATION DE VOS CHANTIERS

En partenariat avec **Sogelink**, acteur leader de la Construction Tech, vous profitez de conditions préférentielles sur des solutions numériques performantes pour simplifier les opérations du quotidien, sécuriser l'ensemble de la chaîne de valeur du BTP et améliorer la prévention des risques sur vos chantiers .

## ENGINS ET MATÉRIELS ÉLECTRIQUES

En partenariat avec **Kiloutou**, nous favorisons l'expérimentation et l'usage de matériels et d'engins électriques ou hybrides sur vos chantiers.
(offre disponible dans certains départements)

## L'ACCOMPAGNEMENT VERS LE BAS-CARBONE

**WeCount**, spécialiste en accompagnement bas-carbone, et L'Auxiliaire soutiennent les entreprises de la filière qui souhaitent engager concrètement leur transition grâce à un programme 100% BTP exclusif.

## PRÉVENTION DES RISQUES MÉTÉO

L'application de météo de précision **Weenat** apporte un service de prévention de haute technicité pour une meilleure anticipation et sécurisation de vos risques météo-sensibles.

Accédez à notre plateforme innovation et services grâce à ce QR Code :



L'Auxiliaire - Réf : 63A-D_ATOUTP / 05.24



**www.auxiliaire.fr**

## Nos agences

L'Auxiliaire, des spécialistes de l'assurance construction à votre service

**Le Courtage**
04 72 74 52 55
courtage@auxiliaire.fr

**01 Bourg-en-Bresse**
04 74 22 42 51
bourg@auxiliaire.fr

**04 Digne**
04 92 74 75 45
digne@auxiliaire.fr

**05 Gap**
04 92 51 78 77
gap@auxiliaire.fr

**26-07 Valence**
04 75 44 66 00
valence@auxiliaire.fr

**38 Grenoble**
04 76 87 90 61
grenoble@auxiliaire.fr

**39 Dole**
03 84 72 37 17
dole@auxiliaire.fr

**42 Saint-Etienne**
04 77 21 14 46
saint-etienne@auxiliaire.fr

**69 Lyon-Villeurbanne**
04 72 44 45 01
villeurbanne@auxiliaire.fr

**71 Mâcon**
03 85 20 45 35
macon@auxiliaire.fr

**73 Chambéry**
04 79 85 40 03
chambery@auxiliaire.fr

**74 Annecy**
04 50 45 42 58
annecy@auxiliaire.fr

**84 Avignon**
04 90 85 06 92
avignon@auxiliaire.fr

l'Auxiliaire BTP
L'assurance toujours à votre hauteur

L'Auxiliaire - mutuelle d'assurance des professionnels du bâtiment et des travaux publics - société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le code des assurances et exonérée de plein droit de la TVA - Siège : 20 rue Garibaldi - BP 6402 - 69413 Lyon Cedex 06
SIREN 775649056 - code APE 6512Z - www.auxiliaire.fr - 04 72 74 52 52 - auxiliaire@auxiliaire.fr

Document publicitaire sans valeur contractuelle - Ne pas jeter sur la voie publique - ADEME FR325390_03IUSC - ©Envato Pty Ltd., ©Jérémy PENEL - Réf : 63A-D_ATOUTP / 05.24

LE TRI FACILE
DÉPLIANT
BAC DE TRI